

**72 Statement by Prime Minister
Rabin on the Resumption of the
Peace Talks**

21 April 1993

VOLUME 13-14: 1992-1994

The following statement by the prime minister was seen as a conciliatory gesture to facilitate the return of the Arab delegations to the talks and was worked out in concert with the United States. Text:

Israel will participate in the peace negotiations to be renewed in Washington, on 27 April, immediately after our Independence Day. We have conveyed this message to the two co-sponsors, the United States and Russia.

We regret the delay in the negotiations on the part of the Arab parties. We hope that, following their decision to come now to the negotiating table, serious and realistic negotiations will be conducted in Washington.

In order to achieve understandings, Israel on its part is determined to conduct negotiations and do everything to promote peace, while preserving its security and struggling against any violence aimed against its citizens.

**72 Déclaration du Premier ministre
Rabin sur la reprise des pourparlers
de paix**

21 avril 1993

VOLUME 13-14 : 1992-1994

"La déclaration suivante du Premier ministre a été considérée comme un geste de conciliation pour faciliter le retour des délégations arabes aux pourparlers et a été élaborée de concert avec les États-Unis. Texte :

Israël participera aux négociations de paix qui seront reprises à Washington, le 27 avril, immédiatement après le jour de notre indépendance. Nous avons transmis ce message aux deux coauteurs, les États-Unis et la Russie.

Nous regrettons le retard pris par les parties arabes dans les négociations. Nous espérons qu'à la suite de leur décision de s'asseoir maintenant à la table des négociations, des négociations sérieuses et réalistes seront menées à Washington.

Pour parvenir à un accord, Israël, pour sa part, est déterminé à mener des négociations et à tout faire pour promouvoir la paix, tout en préservant sa sécurité et en luttant contre toute violence dirigée contre ses citoyens.

Israel has seen an upsurge in violence directed against its citizens. Israel has an obligation, recognized by all, to do whatever is necessary to protect its people and country. One of these measures is deportations, which the Israeli Supreme Court has affirmed is legal. The Israeli Government believes that its action last December to temporarily remove Hamas activists from Israel dealt a major blow to that terrorist organization.

The decision announced by the Government of Israel on 1 February 1993, concerning the Hamas activists, was an act of good faith on Israel's part consistent with the principles of United Nations Security Council Resolution 799. In this way, compliance with the spirit of United Nations Security Council Resolution 799 will be achieved; however, this resolution was extremely unjust, as it refrained from any reference to the background of terrorism that triggered Israel's decision regarding the temporary removal. The 1 February decision provides for the return of all excluded persons in stages before the end of the year. The Government announced that 101 may return immediately. I believe that the review process taking place now may result in granting permission for an early return of some additional deportees.

We have previously stated that the deportations of December 1992 were unprecedented and exceptional and now, as negotiations resume, the Israeli Government has no plans to resort to further deportations; naturally, however, Israel - like all other nations - must retain its inherent power to take all necessary lawful steps to protect its people. We hope and expect that the Palestinians will make a good-faith effort to maintain calm and avoid violence against Israel.

Israël a connu une recrudescence de la violence dirigée contre ses citoyens. Israël a l'obligation, reconnue par tous, de faire tout ce qui est nécessaire pour protéger son peuple et son pays. L'une de ces mesures est l'expulsion, dont la Cour suprême israélienne a confirmé la légalité. Le Gouvernement israélien estime que les mesures qu'il a prises en décembre dernier pour expulser temporairement les militants du Hamas d'Israël ont porté un coup majeur à cette organisation terroriste.¹

La décision annoncée par le Gouvernement israélien le 1^{er} février 1993 concernant les militants du Hamas est un acte de bonne foi de la part d'Israël, conforme aux principes de la résolution 799 du Conseil de sécurité des Nations Unies. De cette manière, l'esprit de la résolution 799 du Conseil de sécurité des Nations unies sera respecté ; toutefois, cette résolution était extrêmement injuste, car elle s'est abstenue de toute référence au contexte du terrorisme qui a déclenché la décision d'Israël concernant le renvoi temporaire. La décision du 1^{er} février prévoit le retour de toutes les personnes exclues par étapes avant la fin de l'année. Le gouvernement a annoncé que le 101 pourrait revenir immédiatement. Je pense que le processus d'examen en cours actuellement pourrait déboucher sur l'autorisation d'autoriser le retour anticipé d'un certain nombre de déportés supplémentaires.

Nous avons déjà déclaré que les déportations de décembre 1992 étaient sans précédent et exceptionnelles et, maintenant que les négociations reprennent, le Gouvernement israélien n'a pas l'intention de recourir à d'autres expulsions ; toutefois, Israël - comme toutes les autres nations - doit naturellement conserver son pouvoir inhérent de prendre toutes les mesures légales nécessaires pour protéger son peuple. Nous espérons et attendons des Palestiniens qu'ils fassent un effort de bonne foi pour maintenir le calme et éviter la violence contre Israël.

1 Le 17 décembre 1992, Israël expulse 415 Palestiniens soupçonnés d'appartenir au Hamas vers le Liban. Celui-ci refuse de les accueillir. Ils restent alors parqués dans le no man's land contrôlé par l'Armée du Sud-Liban, supplétif israélien. L'ONU condamne Israël par la résolution 799. Le 1^{er} février, Israël accepte le retour d'une centaine de personnes. " il s'agira des cas les moins graves, des personnes considérées comme les moins dangereuses pour la sécurité nationale ". Les élus seront, " pour certains traduits en justice, pour d'autres placés en détention administrative, pour d'autres enfin, libérés "

The important thing now is to return to the negotiations and to get down to substance.

L'important à présent est de revenir aux négociations et d'en venir au fond.

Real progress toward peace is possible and desired. I am confident that, when the negotiations resume, additional measures by both sides can be undertaken to create a positive environment - free of violence and threats - for peace and reconciliation.

De réels progrès vers la paix sont possibles et souhaités. Je suis convaincu que, lorsque les négociations reprendront, des mesures supplémentaires pourront être prises par les deux parties pour créer un environnement positif - exempt de violence et de menaces - pour la paix et la réconciliation.